



Compte-rendu du Conseil Municipal

Du Jeudi 15 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 juin, à 20h00, le Conseil Municipal de MOUCHIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVAUX, Maire, à la suite de la convocation affichée le 7 juin 2023 en mairie conformément à la loi.

Etaient présents : MMES DEBODE Pascale, LETURCQ Carole, DEVAUX Sandrine, FAURE Nathalie
MM. DEVAUX Christian, DELABY Jean Pierre, ROLLIER Philippe, DELMOTTE Jacques, DELQUEUX Jocelyn,
LEMAIRE Philippe, VARLET Régis, MORGAN Quentin

Etaient absents avec pouvoir :

MME DELABRE Edith donnant pouvoir à Christian DEVAUX

MME VARLET Aline donnant pouvoir à Jocelyn DELQUEUX

M. LE BOT Philippe donnant pouvoir à Quentin MORGAN

Madame DEVAUX Sandrine a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- ✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 mars 2023**
- ✓ **Fixation des tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023**
- ✓ **Fixation des tarifs de garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2023**
- ✓ **Vote des règlements intérieurs de cantine et de garderie**
- ✓ **Informations diverses :**
 - **Bilan 2022 et évolution par rapport à 2021 de la médiathèque par Christopher Fruchart**
 - **Bilan du relais d'assistantes maternelles**
- ✓ **Questions de Mouchin Demain**
 - **Point sur les chantiers de la mini-crèche et les logements sociaux**
 - **Installation de la statue d'une vierge Marie dans un muret à l'entrée du futur lotissement « Le village ». Qu'est ce qui a motivé cette décision**

- ✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 mars 2023**

Le Conseil Municipal approuve par **12 voix Pour – 0 Abstention – 3 Contre** le procès-verbal du conseil municipal en date du 30 mars 2023

- ✓ **2023-15 : Fixation des tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023**

Un tarif mouchinois : 3.45€

15 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

Un tarif extérieur : 3.90€

10 Pour – 3 Abstention – 2 Contre



La majoration 1€ pour non inscription sur le temps imparti : 1€.

15 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

Le forfait PAI (protocole d'accueil individualisé) : 0.60€

15 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

Majoration pour présence sans réservation préalable : 10€

15 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

Le personnel communal bénéficie du tarif mouchinois

15 Pour – 0 Abstention – 0 Contre

✓ **2023-16 : Fixation des tarifs de garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2023**

QF inférieur ou égale à 500 : 0.55€ le ¼ d'heure (2.20€/h)

QF compris entre 501 et 750 : 0.60€ le ¼ d'heure (2.40€/h)

QF compris entre 751 et 1000 : 0.65€ le ¼ d'heure (2.60€/h)

QF à partir de 1001 : 0.70€ le ¼ d'heure (2.80€/h)

Majoration de retard : 13.50€

Majoration pour non inscription : 10€

Majoration pour non annulation : amplitude maximal

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

✓ **2023-17 : Vote des règlements intérieurs de cantine et de garderie**

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**